



GAEC TILLEUL DE PARAMELLE
MM GALES
PARAMELLE
46210 ST CIRGUES

Portable 0680165062
N° de TVA FR41440390227
SIRET 44039022700013

FACTURE N° 10008384

N° Client : 1857

Date : 26/03/2025
Page 1 / 1

N° livraison	25100043 Du 26/03/2025	Prix Unit HT	P.U. Net	Montant HT
Quantité	Référence / Désignation			
1	TELESCOPIQUE KUBOTA KTH4815-2 Matériel 13881 (Neuf) No serie RT047268 CABINE DELUXE INCLUANT VITRES FONTRALE, LATERALE ET AR + PORTE GAUCHE VITREE + ESSUI-GLACE AV ET AR + CHAUFFAGE + 2 PHARES HALOGENE AV + 1 PHARE HALOGENE AR + 2 RETROVISEURS + RADIO AVEC HP PNEUS 31 X 15.50-15 AGRAIRE HYDRAULIQUE 2 : 1 CIRCUIT DE SUR JOYSTICK CONTREPOIDS 170KG MARCHE EN CRABE GYROPHARE FEUX DE ROUTE VERROUILLAGE HYDRAULIQUE DES OUTILS ATTACHE WEIDEMANN MODELE DE DEMO KUBOTA EN STOCK GARANTIE CONTRACTUELLE CONSTRUCTEUR 2ANS/2000H OFFERT : 2 COMBINAISONS COMBES EQUIPEMENTS			52 000,00

TELESCOPIQ WACKER NEUSON OCCAS
Matériel repris 13882

*** **POUR INFO - EN CAS DE REPRISE** ***
 Si reprise, le montant du matériel repris est informatif.
 Le montant de la reprise est déduit dans le règlement.
 Le montant de la facture est celui du matériel vendu.
 Rappel : vous devez nous fournir une facture pour la reprise.

Jeque TVA 4000€
Le 27/03/25

N° 2296834

TVA%	Montant HT	Remises	Frais Divers	Base HT	Montant TVA	Montant TTC	
20,00	52 000,00			52 000,00	10 400,00	62 400,00	52 000,00
Echéance	000F25 - FIN DE MOIS LE 25				Total HT		10 400,00
24 000,00	A échéance au 26/03/2025 par VIREMENT KUBOTA FINANCE				Total TVA		62 400,00
					Total TTC		EUR
					Devise		...

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : nous nous réservons la propriété des choses vendues jusqu'à leur complet paiement, en application de l'article L621-122 du Code du Commerce. L'acheteur supportera toutefois seul les risques de perte, de dégradation ou de destruction des choses livrées. **CONDITIONS DE VENTE** (extrait) : Passé un délai de 10 jours, les pièces ne seront ni reprises ni échangées. Toute pièce commandée spécialement, ou ayant été utilisée, ne pourra être reprise. En cas de paiement postérieur à la date de règlement figurant sur la facture, une pénalité de retard calculée sur la base de 4 fois le taux d'intérêt légal au jour de la facturation, sans pouvoir être inférieur à 1% par mois de retard, sera exigible le jour suivant la date de règlement ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros (articles L441-3 et L441-6 du Code du Commerce), sans mise en demeure préalable. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Le délai de livraison pour le SAV et les pièces est simplement indicatif. En cas de contestation, le tribunal d'AURILLAC sera seul compétent.

COMBES EQUIPEMENTS - SAS au capital de 247 450€ - 1 Route du Parapluie - 15250 NAUCELLES
 RCS Aurillac 406 420 026 - SIRET 406 420 026 000 30 - APE 4661Z - N°TVA CCE FR63 406 420 026
 IBAN FR76 1680 6048 2121 5027 5707 071 - AGRIFRPP868